

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de St-Cergue
RC 25-C-P, route d'Arzier

En raison de la démolition d'un bâtiment, le tronçon de la route cantonale n° 25-C-P, route d'Arzier, compris entre l'intersection Rte d'Arzier/ Rue de la Gare (à la hauteur du N° 11 de la Rte d'Arzier) et l'intersection Rte d'Arzier/ Rue de la Gare (à la hauteur du N° 27 de la Rte d'Arzier) sera mis en sens unique direction Arzier

Du lundi 4 novembre
au
vendredi 15 novembre

Sens Saint-Cergue – Arzier : OSR 4.08 sens unique

Sens Arzier – Saint-Cergue : OSR 2.02 sens interdit, une déviation locale sera faite par la route de la Gare

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence : nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Saint-Cergue
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Avis

- Commune de Saint-Cergue
- Gendarmerie, CET-Blécherette Gland
- ECA, Pully,
- Transports publics
- Voyer Région, ouest
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations